

Compte rendu

Rencontre de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

Visioconférence TEAMS

Date : Mercredi 14 décembre 2022

Heure : 13 h 30

Membres et organismes ayant participé à la rencontre

Intervenants forestiers	Représentants ministériels
Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Interfor	M. Nicolas Pouliot, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
M. Alain Shink, West Fraser	M. Maxime Girard-Simmons, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Marie-Eve Sigouin, GreenFirst	M. Luc Michaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
Mme Marion Seguy, GreenFirst	Mme Catherine Dion, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
M. Loydy Brousseau, GreenFirst	Environnement aquatique et forestier
Faune	M. Frédéric Charron, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
M. Pierre Auger, Association des chasseurs et des pêcheurs de Rouyn-Noranda (ACPRN)	M. Yves Graftaux, Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)
M. Osvaldo Valeria, Chaire en aménagement forestier durable (AFD), UQAT	M. Guy Leclerc, Action Boréale
Autres	Récréotourisme et patrimoine culturel
M. Olivier Cadieux, MRC Abitibi	M. Jean Goyard, agent de liaison, Fédération des Clubs Motoneigistes du Québec (FCMQ)
Mme Valéry Sicard, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT)	M. Frédéric Bilodeau, Parc national d'Aiguebelle, Sépaq
M. David Lambert, Ville de Rouyn-Noranda	
Mme Laurence Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda	
Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT	

1. Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre

La coordonnatrice, Mme Nathalie Dufresne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Elle profite de l'occasion pour annoncer la nomination de M. William Tardif, en tant que nouveau représentant principal de GreenFirst. Le quorum est atteint. Les objectifs de cette séance sont énumérés et consistent notamment à :

- ✓ Dévoiler les nouvelles délimitations du territoire d'application de l'unité d'aménagement (UA) 082-51;
- ✓ Amorcer l'analyse des secteurs en consultation dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2023 pour l'UA 082-51 et l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda);
- ✓ Présenter l'achèvement des trois (3) phases du projet d'étude sur l'engoulement bois-pourri, chapeauté par le CREAT.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

POINTS	SUJETS	HEURE
1.	Mot de bienvenue et objectifs de la rencontre	13 h 30
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	13 h 40
3.	Approbation du compte rendu de la rencontre du 26 octobre 2022 et suivis	13 h 45
4.	Points d' INFORMATION du MRNF, UA 082-51 : a) Nouvelles limites territoriales de l'UA b) Consultation publique PAFIO hiver 2023 – phase participative de la Table GIRT	13 h 55
5.	Points d' INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda, entente de délégation 1042 : a) Localisation des chantiers d'hiver b) Ajout des secteurs au PAFIO 2023 et période de consultation publique	14 h 40
	(PAUSE)	14 h 55
6.	Présentation finale des trois (3) phases du projet sur l'engoulement bois-pourri, M. Frédéric Charron, CREAT	15 h 00
7.	Comités techniques : a) Paysage b) Foresterie c) Biodiversité	15 h 50
8.	Divers	16 h 20
9.	Levée de la rencontre	16 h 30

Bien que celui-ci soit laissé ouvert, les sujets suivants sont insérés au point *Divers* :

- ✓ Évaluation du niveau de satisfaction des membres des Tables GIRT, édition 2023;
- ✓ Rencontres de la Table GIRT en mode hybride.

Le projet d'ordre du jour est entériné par les membres.

3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 26 octobre 2022 et suivis

Des rectifications sont apportées aux points 5 et 6.b). Le compte rendu de la rencontre du 26 octobre 2022 est ensuite entériné par les membres de la Table, tel que modifié. La coordonnatrice fait un survol des suivis de cette réunion et revient sur les récentes activités réalisées par les partenaires de la Table. Lors du dernier congrès de l'AFAT, les résultats d'un sondage sur la perception de l'industrie forestière du Québec ont été dévoilés. Il est proposé que ces informations soient divulguées aux membres de la Table GIRT au cours d'une prochaine séance.

4. Points d'INFORMATION du MRNF, UA 082-51

a) Nouvelles limites territoriales de l'UA

Le MRNF a déposé un projet de modification des limites de l'ensemble des UA de la région, excluant l'UA 084-62, dans l'objectif de les rendre davantage opérationnelles. Les changements ont été déterminés à partir de caractéristiques physiques du terrain, telles l'hydrologie, la topologie et les principaux chemins. Les ententes de délégation sont également en révision. Il pourrait y avoir ajout de nouveaux polygones dans les territoires visés par ces ententes.

Des changements sont proposés à la limite est de l'UA 082-51, qui consistent à l'ajout d'un secteur enclavé en bordure de la rivière Darleen, tout comme un retrait en faveur de l'UA 083-51, dans le territoire non organisé (TNO) de Cadillac. Un autre secteur a été annexé à l'UA 082-51, soit à l'Est du parc national d'Aigüebelle, bordé au nord par la rivière Kinojévis.

Ayant fait l'exercice de comparer le territoire actuel de l'UA avec les nouvelles délimitations, à partir des données disponibles sur le site web de Forêt ouverte, la coordonnatrice soulève certains questionnements en ce qui concerne des zones dites sensibles, qui sont désormais intégrées à l'UA 082-51. C'est le cas notamment de l'emplacement visé pour l'établissement d'un parc régional aux collines Kekeko et de secteurs de villégiature en bordure de plans d'eau. S'agit-il d'un moyen supplémentaire pour atteindre les cibles de la Stratégie de production de bois régionale? Selon les représentants du MRNF, cette révision des limites territoriales des UA est essentiellement liée à un souci opérationnel. Elle fait suite à la dernière rénovation cadastrale. La Direction régionale a été consultée mais les orientations sont convenues par la Direction provinciale du Ministère. Ainsi, des zones de villégiature ont été incluses dans l'UA, car ce sont des terres du domaine de l'État. Pour ce qui est du parc régional Kekeko, la Direction régionale a demandé de retirer cette portion cependant, la requête n'a pas été retenue. La Ville de Rouyn-Noranda aurait tout intérêt à mettre en place le parc régional à brève échéance.

Le Ministère tient à préciser que ces nouvelles délimitations des UA de la région ne font pas l'objet d'une consultation publique. La prochaine consultation du PAFIO, à l'hiver 2023, prend néanmoins en considération cette mise à jour territoriale. Quant aux cibles du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028, celles-ci demeurent inchangées. Cette révision n'a aucun impact sur la possibilité forestière. La note signée par le directeur régional du MRNF, M. Pascal Simard, ainsi que les cartes illustrant les modifications de territoire des UA, seront envoyées aux membres de la Table.

b) Consultation publique PAFIO hiver 2023 – phase participative de la Table GIRT

Dans le cadre de la consultation à venir, qui se déroulera du 23 janvier au 16 février 2023, la carte interactive du MRNF est projetée à l'écran. M. Luc Michaud s'attarde à la légende, dont la symbologie changera sous peu, dans l'objectif d'uniformiser l'information diffusée dans toutes les régions du Québec. Le Ministère s'assurera de bien expliquer la symbologie, à l'occasion d'une soirée d'information virtuelle, qui aura lieu le 25 janvier, dès 18 h 30.

Plusieurs secteurs en consultation sont visés par le plan spécial de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), en fonction de l'évolution de l'épidémie. La portion de territoire, qui était jusqu'à tout récemment dans l'UA 083-51, est également mise en consultation. De plus, il y a plusieurs secteurs qui reviennent en consultation après une période de cinq (5) ans. Les chemins présentés dans le cadre de cette consultation sont indiqués à titre indicatif. Le tracé et la classe finale sont à définir ultérieurement. Seules l'implantation et l'amélioration des chemins sont soumises à l'opinion publique.

Les Tables GIRT ont accès à la carte interactive quelques semaines avant le lancement officiel de la consultation publique. Le lien, le code d'accès et le mot de passe seront à nouveau transmis aux membres de la Table. Un tour de table sera effectué lors de la prochaine séance de la Table GIRT pour brosser un portrait des principales préoccupations soulevées dans le cadre de cette consultation.

Il est rappelé que chaque organisme a le devoir de soumettre ses commentaires au MRNF, même si les propos du tour de table sont intégrés au rapport de consultation. En cas de questions spécifiques, il est toujours possible de prendre rendez-vous avec l'équipe de l'unité de gestion.

Durant la phase participative, les Premières Nations sont également consultées.

5. Points d'**INFORMATION** de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda, entente de délégation 1042

a) Localisation des chantiers d'hiver

À partir de la carte interactive de la programmation annuelle (PRAN) 2022-2023, M. David Lambert fait une mise au point sur les activités d'hiver :

- ✓ Secteurs de mise aux enchères du Bureau de mise en marché du bois (BMMB) :
 - Brasseur Ouest : reste 20 % des superficies à récolter;
 - Valmont : contrat à finaliser pour récolter 50 à 60 hectares (ha);
- ✓ Appel d'offres conventionnel :
 - Petit lac Bellecombe : phases 2 et 3 d'une coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS), pour environ 160 ha à récolter.

Aucune de ces opérations n'impacte sur les sentiers de motoneige. Ces chantiers ne présentent aucune particularité en matière d'harmonisation.

b) Ajout des secteurs au PAFIO 2023 et période de consultation publique

M. Lambert poursuit en dévoilant la carte des secteurs en consultation pour le PAFIO 2023, en format PDF, ainsi que sa légende. Sur cette carte, il est possible de voir les sentiers de véhicules hors route (VHR). Un rapide survol des différents secteurs est effectué. Le contremaître de la foresterie attire néanmoins l'attention des membres de la Table, en particulier l'Action Boréale, puisque la planification cible les environs du rang des Allemands, où l'épidémie de TBE bat son plein.

La consultation publique pour le PAFIO de l'entente de délégation se déploiera simultanément avec celle pour le PAFIO de l'UA 082-51. Il n'y a cependant pas de soirée d'information. Ce sont des capsules vidéo, qui pourront être visionnées sur le site web de la Ville de Rouyn-Noranda, qui permettront d'accéder à l'information. Lorsque tout sera en place pour être consulté en ligne, les membres de la Table GIRT en seront avisés.

Note 1 : M. Olivier Cadieux quitte la rencontre vers 15 h, en raison d'un conflit d'horaire.

(PAUSE)

6. Présentation finale des trois (3) phases du projet sur l'engoulement bois-pourri, M. Frédéric Charron, CREAT

Étant donné le déclin des populations de l'engoulement bois-pourri au Québec et au Canada depuis les cinquante (50) dernières années, le projet du CREAT vise à protéger l'espèce menacée (implantation de petits réservoirs d'individus), pour éventuellement contribuer à la remontée de la population locale d'engoulement bois-pourri sur le territoire de Rouyn-Noranda. Le projet se compose de trois (3) phases : l'inventaire, la caractérisation de l'habitat et le plan de conservation. Les observations liées à l'habitat de l'engoulement bois-pourri démontrent une corrélation avec les jeunes forêts, à dominance de bouleaux et de peupliers, avec une hauteur de 2 à 4 mètres. Les milieux ouverts sont également favorables à l'établissement de la population.

Le CREAT discute actuellement avec la Direction régionale de la gestion de la faune, du MELCCFP, afin d'implanter un site faunique d'intérêt (SFI). Cette zone protégée serait élaborée à partir d'un rayon de 1 000 mètres autour des individus, au nombre de dix-sept (17) dans le secteur d'étude. Bien entendu, l'aire de SFI projetée doit correspondre aux critères d'habitats convenant à l'espèce. De plus, le MELCCFP a proposé au CREAT de mettre l'emphasis sur le secteur où il y a une plus grande concentration d'individus.

Afin de minimiser les impacts anthropiques sur le site, des modalités de protection sont recommandées par le CREAT :

- Zone de protection intensive de 0 à 200 mètres : aucune activité minière, aucun déboisement, aucun nouveau sentier ou route;
- Zone de protection de 200 à 1 000 mètres : activités permises hors période de reproduction, soit construction permanente pour le secteur minier, travaux forestiers entre la mi-août et la mi-mai, construction de routes et de sentiers;
- Entre le 21 mai et le 15 août, éviter toute construction d'infrastructures ou d'éoliennes, minimiser le transport minier de soir ou de nuit, inviter les quadistes à demeurer dans les sentiers existants;
- En-dehors de la période de reproduction, poursuivre le ramassage des dépotoirs sauvages du secteur;
- Les propriétaires de baux miniers du secteur participent au plan de conservation;
- La recherche scientifique doit se poursuivre afin de mieux comprendre le comportement de l'espèce;
- Sensibilisation de la population à l'aide de divers outils de communications.

La coupe forestière à privilégier est une coupe progressive irrégulière (CPI) par bandes ou lisières car elle permet une alternance de paysages constitués de milieux ouverts et de forêt mature. Elle contribue ainsi à maintenir l'équilibre à 45 % de milieux ouverts et 55 % forestiers. En conclusion, les perturbations sévères peuvent profiter à certaines espèces en milieux ouverts, mais il faut en réduire la fréquence durant la période de reproduction.

La coordonnatrice invite le CREAT à préciser ses attentes envers la Table GIRT de Rouyn-Noranda. M. Charron indique que le plan de conservation est une démarche collaborative et n'a aucune portée légale. Il faut néanmoins travailler et vérifier certains éléments avec l'équipe du MRNF pour l'implantation du SFI. Le MRNF attendra ainsi la suite des démarches de la part du MELCCFP. Les intervenants du MRNF comprennent bien qu'il s'agit d'une zone sensible; celle-ci sera considérée dans les harmonisations. Pour le moment, il n'est pas retenu de développer l'enjeu du plan de conservation de l'engouement bois-pourri par l'entremise du comité Biodiversité. Afin d'assurer un transfert de connaissances à travers le Québec, le CREAT doit faire circuler l'information par l'entremise de son réseau provincial, puisque que la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) convie les CRE à siéger aux différentes Tables GIRT de la province.

Note 2 : M. Yves Grafteaux quitte la rencontre à 16 h 08, en raison d'un conflit d'horaire.

7. Comités techniques

a) Paysage

Le comité Paysage a repris ses travaux le 22 novembre dernier. Lors de cette séance, une priorisation des enjeux sur lesquels souhaite se pencher le comité a été réalisée. Ce sont quatre (4) éléments qui ont été retenus, soit : l'analyse des sites linéaires, les critères de dérogation au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), la protection des périmètres urbains, ainsi que la visibilité des chantiers en l'absence de feuillage. Comme le MRNF rencontre certaines difficultés dans l'analyse Paysage d'un chantier en bordure d'un site linéaire (sentier de motoneige), le comité a entamé une réflexion sur la possibilité d'instaurer d'autres modalités d'encadrement visuel pour éviter de voir en totalité la coupe forestière en présence d'ouverture le long du site. Des essais seront réalisés par le Ministère, dont les résultats seront soumis au comité en début d'année 2023. Le comité a également discuté de la relève à mettre en place au sein de l'équipe du MRNF, en prévision

du départ à la retraite de Mme Natalie Marsan, technicienne en géomatique à la Ville de Rouyn-Noranda, responsable de la programmation du modèle numérique d'analyse.

b) Foresterie

Le comité Foresterie rencontrera M. Ghislain Huppé, du BMMB, le 16 janvier 2023, afin d'évaluer l'ouverture de l'organisme à revoir son processus de pénalités financières auprès des entreprises forestières qui laissent du bois sur pied, dans des secteurs planifiés et calculés dans la possibilité forestière. Cette approche est réalisée dans le cadre des travaux portant sur la rétention de la forêt autour des abris sommaires.

c) Biodiversité

D'ici la prochaine séance de la Table, la coordonnatrice invite les membres à lui soumettre des idées d'enjeux liés à la biodiversité et à l'aménagement de la forêt publique, qui pourraient faire l'objet d'un travail plus soutenu par le comité.

8. Divers

a) Évaluation du niveau de satisfaction des membres des Tables GIRT, édition 2023

Le MRNF confirme que les membres des Tables GIRT du Québec seront à nouveau sondés dans l'objectif d'évaluer leur niveau de satisfaction. Le sondage devrait être lancé à la mi-janvier 2023.

b) Rencontres de la Table GIRT en mode hybride

Bien que la prochaine rencontre de la Table GIRT soit entièrement virtuelle, celles des mois d'avril et de mai doivent se dérouler en mode hybride. Or, l'option hybride a été retenue par les membres de la Table afin d'éviter les déplacements pour les représentants d'organismes basés à l'extérieur de la Ville de Rouyn-Noranda. Étant donné la logistique complexe qu'une rencontre hybride nécessite, la coordonnatrice demande à tous ceux et celles qui sont de Rouyn-Noranda, à moins d'avoir des symptômes liés à une maladie respiratoire (influenza, COVID, etc.), de se déplacer et d'être physiquement présent à la rencontre.

9. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est levée à 16 h 36.

Note 3 : Les questions et commentaires exprimés durant la rencontre du 14 décembre 2022 peuvent être consultés à l'annexe 1.

ANNEXE 1

QUESTIONS (Q), COMMENTAIRES (C) ET RÉPONSES (R)

Points d'INFORMATION du MRNF, UA 082-51 :

a) Nouvelles limites territoriales de l'UA

Q et C : *Les contours des UA sont-ils définitifs? Y a-t-il encore quelques validations? Il faudra assurément revoir tous les portraits réalisés à ce jour.*

Q : *En ce qui concerne les ajouts de zones sensibles, même s'il n'y a pas de consultation, pourrait-on obtenir un certain délai pour émettre des commentaires au MRNF?*

R : Les représentants du Ministère valideront et reviendront à la Table GIRT à cet effet. Ils soulignent néanmoins que le RADF s'applique partout.

C : *Il faudra s'assurer que la liste des sites protégés par l'entente Paysage soit mise à jour en conséquence de ces nouvelles limites territoriales.*

b) Consultation publique PAFIO hiver 2023 – phase participative de la Table GIRT

Q : *Dans certaines régions, il a été demandé d'enlever la couche de données des sentiers de motoneige pour alléger la carte interactive. Est-ce bien le cas?*

R : Ce sera à valider sur la carte provinciale. Pour le moment, il est possible de voir les sentiers de motoneige sur la carte interactive mise à la disposition des membres de la Table GIRT, durant la période de pré-consultation.

C : *On peut toujours simplifier les outils comme la carte interactive mais il n'est pas souhaitable d'enlever des couches d'information, surtout lorsque du temps a été investi pour les créer.*

Q : *De quelle façon avez-vous tenu compte des modalités de forêt à haute valeur de conservation (FHVC) dans la planification?*

R : Nous procédons à l'échelle des compartiments d'organisation spatiale (COS) affectés et nous avons considéré l'aménageable. Nous en tiendrons compte à la planification fine.

C : *Malgré la multitude d'informations disponibles en ligne, il faudrait en améliorer la présentation. Il serait facilitant de démontrer graphiquement ce qu'il reste après la planification. C'est une question fréquemment soulevée par les Premières Nations, qui souhaitent voir ce qui est planifié et ce qui demeurera en place. Il faut mettre en place des pistes de réflexion en ce sens pour simplifier la consultation et gagner la confiance du public. En ajoutant des indicateurs, le Ministère se montre davantage transparent.*

R : Mon objectif en tant qu'aménagiste, c'est de savoir quelles sont les préoccupations et à quels endroits. C'est à l'étape suivante de la planification qu'on implique toutes ces préoccupations.

Points d'INFORMATION de la Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda, entente de délégation 1042

a) Localisation des chantiers d'hiver

Q : *Qu'arrive-t-il si on ne peut récolter certains blocs de coupes, faute de transporteur ou d'entrepreneur?*

R : On les reporte.

Présentation finale des 3 phases du projet sur l'engoulement bois-pourri, M. Frédéric Charron, CREAT

Q : Il y a un enjeu par rapport au plan de rétablissement fédéral. Est-ce qu'il y a d'autres endroits où des observations ont été relevées? Est-ce que les différences entre l'habitat de l'engoulement bois-pourri et celui de l'engoulement d'Amérique a été pris en compte?

R : Nous avons relevé quatre (4) individus à l'extérieur de la zone d'étude. Toutefois, le CREAT désire concentrer ses efforts à l'emplacement le plus propice pour la reproduction de l'espèce en région. Nous avons tout de même partagé l'information aux entreprises forestières, qui sont actives dans ces secteurs. Le travail de concertation est important pour atteindre les objectifs du plan de conservation. Pour ce qui est de l'engoulement d'Amérique, il ne s'agit pas d'une espèce en péril à l'échelle du Canada. Il est d'ailleurs fort probable que son statut n'évolue pas vers un état vulnérable puisque la population se porte bien.

Q : En matière d'habitat, l'engoulement bois-pourri est tout le contraire de la martre d'Amérique. Dans le cas de l'espèce à l'étude, on parle d'endroits compactés, pollués, perturbés et qui se régénèrent mal, avec une mosaïque autour de ces sites. Quel peut être l'impact sur les autres espèces animales si on protège un tel site? Quel genre de mosaïque de perturbations, dans ce rayon de 1 000 mètres, souhaitez-vous établir pour conserver cette dynamique?

R : C'est effectivement une mosaïque d'habitats ouverts et fermés. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'engoulement bois-pourri n'ira pas dans les milieux trop fermés ni trop ouverts. Voilà pourquoi on parle de mosaïque. Pour les autres espèces observées sur le même site d'étude, il y a la bécasse d'Amérique qui, dans sa période de reproduction, recherche le même genre d'habitat que l'engoulement. La zone de protection projetée est probablement un lieu propice pour l'alimentation.

Q : Comment se détecte la présence de l'engoulement en hiver? Comment peut-on faire part d'une observation? Pourquoi ne pas tenir compte des lignes de transmission électrique d'Hydro-Québec?

R : L'espèce migre dans le sud des États-Unis et en Amérique centrale durant l'hiver. Cet oiseau chante la nuit seulement. En cas d'observation, il faut l'inscrire sur le site web eBird Québec. Pour ce qui est des lignes de transmission électrique d'Hydro-Québec, nous ne les avons pas rejetées. On les prend en considération dans le plan de conservation. Par contre, dans le plan quinquennal écoforestier, il n'y a pas d'informations sur ces lignes de transmission. Elles sont donc plus difficiles à caractériser.

C : Je ne suis pas certaine que nous pourrions mettre en place toutes les recommandations partout sur le territoire. Cependant, étant donné que le secteur est limité, il y a faisabilité d'instaurer un plan spécial.

Q : La CPI se fait habituellement par bandes de 6 mètres, qui donne un aspect uniforme. Y a-t-il une largeur d'ouverture minimale à respecter pour que l'oiseau l'utilise?

R : Dans la littérature, une superficie de moins de 30 ha de milieux arbustifs est préconisée. Le fait que ce soit en bandes, cela résulte en une moins grande distance à parcourir entre les milieux fermés. La récolte par bandes fait en sorte qu'il y aura repousse de bandes arbustives.

Q : Le plan de conservation qui nous est présenté, a-t-il été concerté?

R : Le document a été envoyé à tous les partenaires.

Q : Pour recréer des habitats favorables, il faut se tourner vers des coupes de type mosaïque. Est-ce que cela existe au Québec?

R (MRNF) : Dans l'UA 082-51, à l'exception des plans spéciaux de récupération, ce sont 5 % de nos coupes qui sont réalisées en CPI. La récolte est exécutée en deux (2) phases : la première coupe permet de récolter 45 % du bois, puis après dix (10) ou quinze (15) ans, on va chercher le reste. Il y a un objectif de structure verticale et de régénération.